





















CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

APPEL A INITIATIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS

CAHIER DES CHARGES

Le présent appel à initiatives vise à impulser et soutenir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile sur le territoire loirétain

Date limite de réception des candidatures

Vendredi 30 mars 2018

Tout dossier arrivant après cette date sera automatiquement rejeté

La Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit, dans son article L 233-1, la mise en œuvre d'une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées chargée notamment d'établir un programme coordonné des financements portant sur :

- l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile, notamment par la promotion de modes innovants d'achats
- l'attribution du Forfait autonomie
- la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les SAAD et les SPASAD intervenant auprès des personnes âgées
- le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants
- le développement d'autres actions collectives de prévention

Le présent appel à initiatives a pour objet de mobiliser les compétences et les moyens des acteurs publics et privés mettant en place des actions collectives de prévention à destination des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile sur le territoire loirétain.

Les actions menées dans le cadre de cet appel à initiatives devront poursuivre les objectifs identifiés dans l'axe 1 du Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie

- Axe 1 : Préservation de l'autonomie et prévention primaire : améliorer les grands déterminants de la santé et de l'autonomie
- Axe 2 : Prévention secondaire : Prévenir les pertes d'autonomie évitables
- Axe 3 : Prévention tertiaire : Eviter l'aggravation des situations déjà caractérisées par une incapacité
- Axe 4 : Réduire les inégalités sociales de santé

Les projets déposés ne pourront pas concerner des demandes de subvention d'investissement, ni des actions individuelles, d'aide à l'adaptation du cadre bâti ou d'actions de répit pour les aidants.

Les actions destinées aux professionnels ou réalisées pour les résidents d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de Résidences-autonomie n'entrent pas dans le cadre de cet appel à initiatives.

Les actions proposées s'inscriront nécessairement dans une logique de projet, et s'appuieront à ce titre, sur des financements non pérennes.

Cet appel à initiatives s'inscrit dans la limite des crédits disponibles annuels versés par la CNSA

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact

Adresse courriel: cfppa45@loiret.fr

Adresse postale: DEPARTEMENT DU LOIRET

Direction de l'autonomie

45945 ORLEANS

Téléphone: Ludivine CHEVET - 02.38.25.46.97 -

Chargée du pilotage de la Conférence des financeurs

• Modalités de dépôt des dossiers

Date limite de réception des dossiers

Vendredi 30 mars 2018

Tout dossier arrivant après cette date sera automatiquement rejeté

L'envoi par voie électronique à l'adresse suivante : (<u>cfppa45@loiret.fr</u>), du dossier dûment complété, **est à privilégier**.

Le dossier peut toutefois être remis en mains propres contre remise d'un accusé de réception à l'adresse suivante (adresse physique) :

DEPARTEMENT DU LOIRET
Maison de l'autonomie
15 rue Claude Lewy
45100 ORLEANS

Dans les plages horaires suivantes : 8h30 – 12h00

13h30 - 17h00 (16h00 le vendredi)

EXAMEN ET SELECTION DES PROJETS

Le dossier fera l'objet d'une analyse commune par les services du Département du Loiret, de l'ARS Centre Val de Loire, de la CARSAT Centre Val de Loire, de la MSA Cœur de Beauce et de la Sécurité sociale pour les indépendants Centre Val de Loire puis sera examiné en réunion plénière de la Conférence des financeurs.

Le projet retenu sera formalisé par une convention entre le Département du Loiret, agissant en tant que délégataire des crédits octroyés par la CNSA pour la Conférence des financeurs, et le porteur de projet retenu afin de préciser les engagements réciproques.

La décision sera notifiée, par voie postale, dans les meilleurs délais.

Le nombre de projets retenu tiendra compte de l'enveloppe financière attribuée par la CNSA au titre de la Conférence des financeurs, pour l'année 2018.

Sous réserve de la disponibilité des crédits versés par la CNSA au Département du Loiret, la participation financière de la Conférence des financeurs sera versée en totalité dès réception de la convention signée. Une récupération financière correspondant à la partie des fonds non utilisée pourra être mise en œuvre.

Concernant la CARSAT, les dossiers déposés feront l'objet d'un passage en Commission d'action sociale (CAS). L'attribution de la participation financière sera ensuite formalisée :

- par une convention entre la CARSAT et l'organisme porteur de projet pour l'octroi d'une subvention supérieure à 3 000 € ou relative à la mise en place d'atelier(s) de prévention,
- par une notification pour l'octroi d'une subvention inférieure à 3 000 € et ne concernant pas la mise en place d'atelier(s) de prévention.

Concernant la MSA, l'attribution de la participation financière sera formalisée directement.



L'absence d'un seul élément constituant le dossier de candidature entrainera le rejet automatique de la candidature.

La recevabilité du dossier de candidature ne vaut pas engagement de la Conférence des financeurs sur l'octroi de financement

PRE-REQUIS ET CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les projets devront répondre aux pré-requis suivants :

- Etre destinés aux personnes âgées de 60 ans et plus domiciliés sur le territoire loirétain
- → Les actions en faveur des professionnels ou des aidants ne peuvent rentrer dans ce cadre
- Faire intervenir des professionnels ou des bénévoles formés pour conduire et animer les actions proposées
- Etre menés après une évaluation des capacités (tests initiaux individualisés) des participants, notamment pour les ateliers Activité physique, Mémoire ou Prévention des chutes

Critères de sélection des projets (liste non-exhaustive) :

- Les projets proposés devront impérativement s'inscrire dans les axes et thématiques soutenus et définis dans le présent appel à initiatives
- Démarche participative et collective : les personnes âgées sont parties prenantes du projet qui les concerne
- Moyens mis en œuvre pour repérer le public visé et les vecteurs utilisés
- Logique de parcours sur les territoires avec implication d'un partenariat entre acteurs locaux
- Caractère innovant
- Cohérence financière
- Mise en œuvre d'actions de communication afin que le projet soit connu sur le territoire
- Modalités d'évaluation de la démarche.
- Opérateurs dont les compétences en la matière sont reconnues
- Autres financements mobilisés

Le promoteur devra faire clairement apparaître les recherches de cofinancement réalisées.

Il appartient à la Conférence des financeurs de définir la part correspondant au financement de l'action.

Les projets pourront s'articuler autour des thématiques suivantes :

- Santé Globale/Bien vieillir dont :
 - Nutrition / diététique
 - Mémoire
 - Sommeil
 - Activités physiques et atelier équilibre / Prévention des chutes
 - Stimulations sensorielles
 - Bien-être et estime de soi
 - Hygiène
- Lien social / Difficultés sociales / isolement dont :
 - Sécurisation du cadre de vie / repérage des fragilités
 - Développement du lien social / de la citoyenneté
- Habitat et cadre de vie

- Autres actions collectives dont :
 - Accès à l'information et aux droits (y compris les ateliers numériques)
 - Sécurité routière
 - Préparation à la retraite

CRITERES D'ELIGIBILITE

Porteurs de projets éligibles :

- Toute personne morale peut déposer un projet, quel que soit son statut. Une attention privilégiée sera portée aux projets partenariaux mobilisant des compétences en synergie
- Les candidats devront faire valoir des appuis partenariaux (participation au projet et/ou cofinancement) accréditant de l'intérêt collectif du projet

Conditions d'éligibilité :

- Avoir une existence juridique d'au moins un an
- Etre en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé
- Motiver le projet/ l'action pour lequel (laquelle) le financement est sollicité et joindre <u>le(s)</u> devis estimatif(s) clair(s) et détaillé(s).

Les actions achevées avant le dépôt du dossier ne pourront faire l'objet d'un financement rétroactif.



ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJETS:

Le porteur de projet retenu s'engage à :

- Réaliser les projets prévus dans le programme d'actions dans leur intégralité et à mettre en œuvre à cette fin tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution
- Mener le projet tel qu'il a été adopté. Les services du Département devront préalablement valider les changements avant qu'ils ne soient, le cas échéant, mis en œuvre
- Respecter le calendrier. Les actions prévues qui ne seraient pas ou partiellement réalisées feront l'objet d'un remboursement au prorata temporis
- Transmettre l'évaluation et le bilan financier de l'action à la fin de l'action ou au plus tard 3 mois après la fin de l'action

PUBLICITE ET COMMUNICATION

Le porteur de projet s'engage à mentionner la participation des membres de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie sur tous supports de communication et dans ses rapports avec les médias par l'apposition de l'ensemble des logos des membres constituant la Conférence des financeurs et/ou de l'intitulé suivant : « Action financée par la Conférence des financeurs du Loiret »

Pour toute communication plus détaillée (communiqué de presse, interview...) l'aval des parties sera nécessaire.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 modifié pris pour son application, précisent les obligations incombant aux responsables de traitements de données à caractère personnel en matière d'information sur les droits des personnes concernées.

























CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

APPEL A INITIATIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS COLLECTIVES DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS

DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite de réception des dossiers est fixée au 30 mars 2018.

L'envoi des dossiers par voie électronique (cfppa45@loiret.fr) est à privilégier.

Le dossier peut toutefois être remis en mains propres contre remise d'un accusé de réception à l'adresse suivante (adresse physique) :

DEPARTEMENT DU LOIRET
Maison de l'autonomie
15 rue Claude Lewy
45100 ORLEANS

Dans les plages horaires suivantes : 8h30 – 12h00

13h30 - 17h00 (16h00 le vendredi)

PORTEUR DE PROJET	
NOM DU PROJET	

IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET :

Identité de la structure	
Nom:	
Statut juridique :	
Objet social (activités principales) :	
Adresse du siège social :	
CP Ville :	
Téléphone : (fixe)	(portable)
Adresse mail :	
N° SIRET/SIREN	
Code NAF (APE)	
Adresse de l'antenne (si différente) :	
CP Ville :	
Identité du responsable et de la personne d	chargée du dossier
Le représentant légal	Prénom :
Nom:	
Fonction:	
Téléphone : (fixe)	(portable)
Adresse mail :	*
En cas d'absence, personne à contacter :	
La personne en charge du dossier	Prénom :
Nom:	
Fonction:	
Téléphone : (fixe)	(portable)
Adresse mail :	" ,
En cas d'absence, personne à contacter :	
PRESENTATION DU PROJET	
No. of the least of	
Nom/intitulé du projet :	
Objectif(s) du projet :	
Genèse du projet, besoins identifiés, stratégie de mobilis	sation du public
Genese du projet, besoins identines, strategie de mobilis	sation du public

Thématique :	
Santé Globale/Bien vieillir dont :	
- Nutrition / diététique	
- Mémoire	
- Sommeil	
- Activités physiques et atelier équilibre / Prévention des chutes	
- Stimulations sensorielles	
- Bien-être et estime de soi	
- Hygiène	
Lien social / Difficultés sociales / isolement	
- Sécurisation du cadre de vie / repérage des fragilités	
- Développement du lien social / de la citoyenneté	
Habitat et cadre de vie	
Autres actions collectives dont :	
- Accès à l'information et aux droits	
- Sécurité routière	
- Préparation à la retraite	
Moyen(s) d'intervention	
Atelier	
Nombre d'ateliers	
Nombre de séances par atelier :	
Conférence	
Forum / salon	
Sorties	
Visite à domicile	
Autres	
Historique	
Nouveau projet	
Adaptation d'un projet existant Préciser brièvement, le projet déjà existant	
Trooper shovement, to projet doja existant	
Renouvellement d'un projet	

Contenu de l'action :
Supports et moyens utilisés / Description de l'action / Thématiques traitées
Public cible de l'action :
Type d'usagers et nombre prévisionnel de personnes concernées : ex : groupes de 15 personnes seules âgées
de 65 à 75 ans résidant sur la commune, le canton de
NB : s'agissant de prévention, les textes imposent que 40 % du public bénéficiaire de l'action ne remplisse pas
les conditions de perte d'autonomie qui le rendrait éligible à l'APA
and the second of the second o
Mary de Beatlan
Lieu de l'action :
Détailler le(s) lieu(x) du déroulé de l'action
- 12) wantal an arrange and second
Calendrier prévisionnel et durée de l'action :
Calendrier prévisionnel mentionnant des dates et non des périodes

Moyens affectés au projet		
Equipement, matériel, locaux, m	noyens humaines (ETP dédiés	
Pilote(s) du projet		
Cout et financement de l'actio		
Coût total de l'action en	€	
Montant de la subvention dem €	andée auprès de la conférence	e des financeurs :
Participation financière des us	sagers	
Une participation financière est-	elle demandée aux participant	S:
□ OUI □ NON		
Si oui, pour quel montant ?	€	
Partenariat		
Partenaires	Rôles dans le projet	Financement

Indicateurs et outils d'évaluation envisagés	
globalement (meilleure connaissance du public, modé, vue de son essaimage, découverte ou renforcement d'u	ces actions pour chacun de ses bénéficiaires ou plus lisation envisagée de la méthodologie d'intervention en n partenariat).
Outils : enquetes de satisfaction (anonymes ou pas, animée par les professionnels,	en groupe ou par téléphone,), réflexions en équipe
Le représentant légal de la structure certifie	l'exactitude des informations portées dans le
présent dossier de demande d'accompagnem	•
	financeurs du Loiret de toutes modifications
apportées à ce projet notamment dans son bu	laget previsionner de financement.
Je soussigné(e)	
En ma qualité de	
Certifie l'exactitude des renseignements et demande	éléments fournis dans le cadre de cette
Fait à :	Le:
Signature	Cachet de la structure

Budget prévisionnel de la structure approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

DEPENSES (1)	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾	Recettes(1)	MONTANT EN EUROS ⁽²⁾
60 - Achats	2.11.251.00	70 - Ventes de produits finis ,	2.1.20100
- Achats d'études et de prestations de service	€	prestations de services	
- Achats non stockés de matières et fournitures	€	- Marchandises	€
- Fournitures non stockables (eau, énergie)	€	- Prestations de services	€
- Fournitures d'entretien et de petit équipement	€	- Produits des activités annexes	€
- Fournitures administratives	€	74 - Subventions d'exploitation	
- Autres fournitures	€	(Précisez si perçu ou à percevoir)	
61 - Services extérieurs		- État (à détailler) :	
- Sous traitance générale	£	Liat (a dotamor) .	
- Locations mobilières et immobilières	€		€
- Entretien et réparation	€		€
- Assurances	€		€
- Documentation	€		€
- Divers	€		€
62 - Autres services extérieurs	€	- Région(s) :	€
- Rémunérations intermédiaires et honoraires		rtegion(s):	
- Publicité, publications	€	- Département(s) :	€
- Déplacements, missions et réceptions	€	Dopartoment(s):	
- Frais postaux et de télécommunication	€	- Commune(s) :	€
- Services bancaires	€	Communic(s) .	
- Divers		- Organismes sociaux (à détailler) :	€
	€	- Organismes sociaux (a detailer) .	
63 - Impôts et taxes	€		€
- Impôts et taxes sur rémunérations			€
- Autres impôts et taxes	€		
64 - Charges de personnel	€	- Fonds européens	€
- Rémunérations du personnel		- CNASEA (emplois aidés)	€
- Charges sociales	€	- Autres(à détailler) :	€
- Autres charges du personnel	€	- Autres(a detailler) .	€
65 - Autres charges de gestion courante	€		
67 - Charges exceptionnelles	€	75 Autor and different constitution	€
· · ·	€	75 - Autres produits de gestion	€
68 - Dotations aux amortissements,	ŧ	courante	
provisions et engagements		- Cotisations	
	€	- Autres	€
		76 - Produits financiers	€
		77 - Produits exceptionnels	£
		- Sur opérations de gestion	€
		- Sur exercices antérieurs	
		78 - Dotations aux amortissements,	€
		provisions et engagements	€
		F	
			€
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	€	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	€
86 - Emploi des contributions volontaires en		87 - Contributions volontaires en	
nature	£	nature	_
- Rémunérations du personnel	€	- Bénévolat	€
- Charges sociales	€	- Prestations en nature	€
- Autres charges du personnel	€	- Dons en nature	€
Total des Charges	€	TOTAL DES PRODUITS	€

⁽¹⁾ Seules les rubriques vous concernant sont à remplir.

⁽²⁾ Ne pas indiquer les centimes

Liste des pièces justificatives à fournir :

Merci de joindre au présent dossie	r de candidature,	dûment	complété,	les p	ièces
suivantes :					

Délégation de signature le cas échéant
Bilan et compte de résultat de l'année précédente
Relevé d'identité bancaire ou postal
Copie des derniers statuts déposés ou approuvés datés et signés
Photocopie du récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture le cas échéant
Attestation de paiement émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois
Extrait K-bis, le cas échéant

Toutes les pièces demandées font partie intégrante du dossier de candidature Veuillez les transmettre dûment remplies, datées et signées